

Compte rendu de la séance du 22 juin 2015

L'an deux mil quinze et le vingt deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : MM. AUBRY Cyril, BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Eric, CRESSENT Cyrille, DUPAYS Anne, GERARD Alain, HENRY Christophe, , MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Excusés : MM BLAISE Jennifer, DETELA Carole, DEMANGE Claude, GEORGE Christian qui a donné pouvoir à M.BOULAY Gabriel, HENRY Emilie.

M. BOULAY Gabriel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 04 mai 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Aménagements de sécurité : demandes de subventions exceptionnelles

Délibération2015 031

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2015_020 en date du 30 mars 2015 par laquelle le Conseil Municipal a validé l'étude de faisabilité relative à des aménagements de sécurité dans l'agglomération dont le montant estimatif de ce projet est de 26 271,00 € HT (31 525,20 € TTC), a décidé l'inscription des crédits nécessaires à sa réalisation au budget 2015 et chargé le maire de solliciter les subventions au titre des amendes de police.

La commune devant procéder par ailleurs à la réhabilitation de ses installations d'assainissement non collectif sur ses bâtiments communaux, le conseil municipal charge le maire de déposer une demande de subvention à titre exceptionnel au Président du Conseil Départemental des Vosges.

Délibération2015 032

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2015_020 en date du 30 mars 2015 par laquelle le Conseil Municipal a validé l'étude de faisabilité relative à des aménagements de sécurité dans l'agglomération dont le montant estimatif de ce projet est de 26 271,00 € HT (31 525,20 € TTC), a décidé l'inscription des crédits nécessaires à sa réalisation au budget 2015 et chargé le maire de solliciter les subventions au titre des amendes de police.

La commune devant procéder par ailleurs à la réhabilitation de ses installations d'assainissement non collectif sur ses bâtiments communaux, le conseil municipal charge le maire de déposer une demande de subvention à titre exceptionnel au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Daniel Gremillet, Sénateur des Vosges.

Aménagement foncier de Jeanménil

Délibération2015 033

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission communale d'aménagement foncier de Jeanménil, dans sa séance du 19 mars 2015, a formulé un avis favorable pour la réalisation d'un aménagement foncier agricole et forestier et a fixé le périmètre et les prescriptions environnementales correspondantes.

Ce périmètre d'aménagement comprenant une extension sur le territoire de notre commune, il appartient au conseil municipal de formuler un avis.

Le Maire présente les procès verbaux des séances du 12 novembre 2014 et du 19 mars 2015 ainsi que le plan d'aménagement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce projet d'aménagement foncier agricole et forestier.

Décisions modificatives de crédits

Délibération2015 034

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une dépense de 1 200 € relative aux études d'assainissement a été omise.

Il convient de passer les écritures suivantes :

➤ Article 61521	Entretien de terrains	- 1 200 €
➤ Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 1 200 €
➤ Article 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 200 €
➤ Article 45811	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 1 200 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les inscriptions budgétaires et transferts de crédits énoncés ci-dessus.

Délibération2015 035

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'omission de certaines lignes budgétaires en recettes d'investissement concernant des opérations d'ordre ont conduit à présenter un budget en déséquilibre.

Il convient de passer les écritures suivantes :

➤ Article 28041512_040	Subventions versées	+ 4 082,15 €
➤ Article 20131_041	Frais d'études	+ 1 842,00 €
➤ Article 021	Virement de la section de fonctionnement	- 5 924,15 €
➤ Article 023	Virement à la section d'investissement	- 5 924,15 €
➤ Article 61521	Entretien de terrains	+ 5 924,15 €

Compte rendu de la séance du 22 juin 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les inscriptions budgétaires et transferts de crédits énoncés ci-dessus.

Climatisation

Délibération 2015 036

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'installer une climatisation pour le secrétariat de mairie.

Monsieur Patrice Robin, premier adjoint présente un devis d'un montant de 650 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Accepte l'installation d'une climatisation au secrétariat de mairie, dit que les crédits nécessaires seront ouverts par le biais d'une décision modificative de crédits.

Délibération 2015 037

Suite à la décision du conseil municipal d'installer une climatisation pour le secrétariat de mairie, il est nécessaire de procéder au transfert de crédits suivant :

Article 61521	Entretien de terrains	- 800 €
Article 023	Virement à la section d'investissement	+ 800 €
Article 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 800 €
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+ 800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces transferts de crédits.

Mise à disposition du tracteur communal

Délibération 2015 038

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société de chasse de Brû souhaite la mise à disposition, à titre gracieux, du tracteur communal pour l'entretien des lignes de chasse en forêt communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'état de vétusté du tracteur communal,

Considérant que sur les autres chasses cet entretien est réalisé par la société de chasse avec ses moyens propres,

refuse la mise à disposition, à titre gracieux, du tracteur communal pour l'entretien des lignes de chasse en forêt communale,

Remboursement d'une intervention d'une pelleteuse pour libérer un chien.

Délibération 2015 039

Monsieur le Maire rappelle une intervention motivée par les faits suivants :

un appel des sapeurs pompiers l'informait que le chien de Monsieur François s'était engagé dans un tuyau communal, route de Malplantouze et qu'il ne parvenait pas en en sortir.

Il a donc été fait appel à l'entreprise HELLE Didier qui est intervenue avec une pelleteuse pour retirer une partie de ce tuyau.

La facture ayant été naturellement établie au nom de la commune, donneur d'ordre, il convient de délibérer afin de demander le remboursement de cette facture à Monsieur François.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

demande que la facture d'un montant de 180 € émise par l'entreprise HELLE Didier, relative à son intervention pour libérer d'un tuyau communal le chien de monsieur François soit réglé par Monsieur François, propriétaire dudit chien.

Conséquences de l'orage du 12 juin

En préalable, le maire adresse ses remerciements aux conseillers qui sont intervenus.

Il propose une réunion de la commission travaux : mercredi 8 juillet à 18 h.

Les violents orages successifs dont celui du 12 juin dernier fragilisent le chemin de la rue des Roches. Afin de le conserver en état, dans sa partie basse, il convient de placer un tuyau dans le fossé et de le recouvrir.

Un devis de travaux de 2 760 € est présenté par Patrice Robin.

Il est demandé au maire de se renseigner sur l'octroi d'une subvention possible pour ces travaux.

Informations diverses

Compte rendu du conseil communautaire du 12 mai.

Bilan financier forêt.

A l'heure actuelle, les recettes sont de 23 304,01 € et les dépenses de 6 980,27 €.

Il est décidé de reprendre le règlement forestier pour les affouages afin de pénaliser sérieusement la désinvolture de certains affouagistes.

Vacance prochaine du logement communal.

Monsieur le Maire informe le conseil de la vacance du logement communal. Il fait état des contacts reçus et informe le conseil municipal que M. SIMON Didier souhaite louer le logement communal.

Compte rendu de la séance du 22 juin 2015

Délibération 2015 040

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise le maire à signer le bail de location du logement communal sis 1 rue des écoles 1^{er} étage avec monsieur SIMON Didier
- Ce bail prendra effet au 1^{er} août 2015.
- les conditions générales et particulières du présent bail restent inchangées par rapport au bail précédent, signé avec M. Derruder et Mlle Deveney.

Tableau des effectifs

Délibération 2015 041

- Vu le tableau des effectifs de la Commune de BRU
- Considérant que le tableau des effectifs a fait l'objet d'une délibération en date du 08 septembre 2014.
- Sous réserve de l'avis favorable du C.A.P.

justifie,

- La transformation, d'un poste **d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles** à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures à compter du 08 septembre 2014 **en un poste de agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles** à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, **à compter du 01 juillet 2015.**

Le Conseil Municipal,

- Entendu le Maire,
- Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et l'article 3 du décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, fait siennes les propositions

Vote

- les crédits correspondants qui seront rattachés au chapitre 012 - Frais de Personnel - du budget de l'exercice en cours,

- Donne pouvoir au Maire de transformer le poste **d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles** à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures à compter du 08 septembre 2014 **en un poste de agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles** à temps complet, soit une durée hebdomadaire de service de 35 heures, **à compter du 01 juillet 2015.**

Le Maire informe le conseil municipal de la date de départ en retraite de monsieur Georges Boulay fixée au 1^{er} octobre.

Consultation des entreprises pour la réhabilitation des ANC : le maire donne une information très sommaire sur les résultats d'ouverture des plis.

Le maire informe le conseil de la mise en place d'un radar pédagogique rue de Baccarat, pour une durée d'un mois.

Le maire informe le conseil sur la loi Notre qui devrait être votée en juin ou juillet, présente la motion de l'Association des Maires de France, invite les conseillers à la signer et informe qu'à l'image d'autres communes, il souhaite entourer le panneau d'agglomération de la commune d'un bandeau noir pour manifester l'opposition du conseil à cette loi qui diminuera encore les prérogatives des communes rurales au détriment des intercommunalités.

Transport cantine

Délibération 2015 041

Le Maire porte à la connaissance du conseil un courrier du Conseil Départemental des Vosges en date du 15 juin 2015. Ce courrier informe la commune de la suppression programmée du transport pendant la pose méridienne. Si la commune de Brû souhaite un maintien du transport à 11h30 et à 13h30, ce transport sera pris en charge par les communes de Brû et de Saint Benoit la Chipotte, moyennant un coût de 2 999 € à partager entre les deux communes et une subvention égale du Conseil Départemental, ceci pour l'année scolaire 2015-2016. Pour l'année scolaire 2016-2017, il n'y aura plus d'aide du Département et la facture sera donc du double.

Le conseil municipal

note que Brû sera désigné comme commune référente au sein du RPI, prend acte de l'information et décide, pour l'année scolaire 2015-2016, le maintien de cette ligne.

Compte rendu de la séance du 22 juin 2015

Questions diverses

Un débat s'ouvre sur le choix de la récompense attribuée aux élèves qui quittent l'école avant leur entrée au collège. Traditionnellement, un dictionnaire est offert. Certains conseillers souhaiteraient offrir une calculatrice. La question sera revue l'an prochain, avec éventuellement le recueil de l'avis des parents.

Mise en place de panneaux "stop" rue Nicole

Délibération 2015 042

Monsieur Gabriel Boulay attire l'attention du Conseil Municipal sur la dangerosité du carrefour des Rue Nicole et Rue du Pautet.

Sur sa proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Considérant la dangerosité du carrefour des Rue Nicole et Rue du Pautet.
Décide la mise en place de panneaux « STOP » Rue Nicole,
Charge le maire de prendre les arrêtés nécessaires.

Abris de foot : Monsieur Patrice Robin informe le conseil municipal que les abris ont été cassés après l'orage du 12 juin. Ce sinistre n'est pas couvert par l'assurance. Une réparation en tôle est envisagée.

Bordures devant la mairie : Monsieur Patrice Robin informe le conseil municipal d'un devis pour la fourniture des bordures qui se trouvent devant la mairie, de part et d'autre de la rampe d'accès à la salle : 400 € en béton, 600 € en granit. La mise en place serait effectuée par nos soins

Monsieur Cyril Aubry proposition de donner un coup de karcher sur les dalles, devant la mairie. Certains conseillers émettent des réserves et craignent que les dalles soient "marquées".

Monsieur Christophe Henry souhaite qu'un rappel soit fait sur la nécessité de tailler les haies.

Monsieur Cyrille Cressent émet des remarques sur le mauvais entretien des caniveaux sur l'ensemble du village ainsi que sur la mauvaise qualité de la pose du carrelage dans les anciens WC de la mairie dont le maire rappelle qu'ils ne sont pas réservés au public.

Date prévue du prochain conseil : 31 août

Le Maire précise qu'il s'agit d'une proposition de date qui peut être modifiée en raison d'impératifs professionnels de certains conseillers, à condition que cette information soit donnée suffisamment en amont.